

Mata-Utu, le 20 février 2015

SESSION 2015

AVIS DE CONCOURS

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L 4311-3 / L 4311-4 / L 4331-5 du code de la santé - Arrêté du 23 octobre 2012 - Arrêté du 22 janvier 2015 publié au JO du 29 janvier 2015

La vice-rectrice

Service des examens et
concours

n°2015-22.
Affaire suivie par
Siakuvasa TALAHA
Téléphone
(681) 72 28 28
Télécopie
(681) 72 20 40
Courriel
ve-e-c@ac-wf.wf

Adresse
BP 244 - Mata'Utu
98600 UVEA
Wallis et Futuna

LES CONDITIONS

Conditions générales

Conditions d'accès à la fonction publique

Voir la rubrique "Quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ?" sur le site service-public.fr

Conditions particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

LES INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS :

Lundi 23 février 2015 à 08 heures au Lundi 23 mars 2015 à 17 heures

Les inscriptions ne pouvant pas être enregistrées sur internet les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription directement au service des examens et concours ou sur demande écrite.

Le dossier d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT DE WALLIS ET FUTUNA
SERVICE DES EXAMENS ET CONCOURS
BP 244 MATA-UTU
98600 UVEA

au plus tard le lundi 23 mars 2015 avant 17 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats déposent, lors de leur inscription, un dossier de candidature qui doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes:

- une copie de leurs titres et diplômes;
- un *curriculum vitae* détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne seront pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

LES EPREUVES

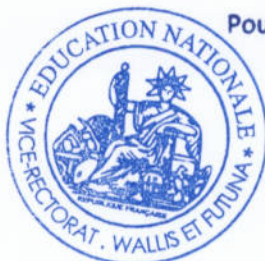
Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'effectue par voie de **concours sur titres comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.**

Les épreuves et programme des concours d'infirmier(e) sont consultables sur Légifrance :

Règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Date de l'épreuve écrite : JEUDI 23 AVRIL 2015 – 08 H 30 à 11 H 30
(salle 01 à l'étage du bâtiment de l'UNC)**

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :
Tél. 72 15 47 - mél ve-examens-concours@ac-wf.wf



Pour le vice-recteur et par délégation
Le secrétaire général


David PEIL